

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

AMENDEMENT

N ° II-CF235

présenté par

Mme Magnier, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Plassard, M. Batut, M. Albertini, M. Lamirault,
M. Larsonneur et M. Favennec-Bécot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 49, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.